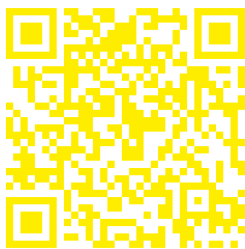


VOUS CONSTATEZ UNE DÉRIVE SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS ALERTER !



4 mai 2026

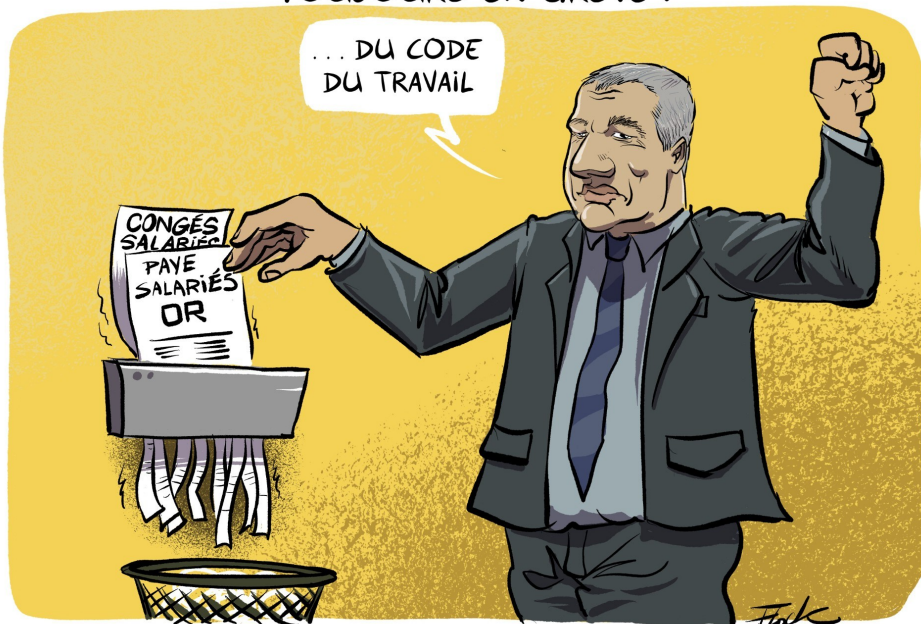
HEURES RETENUES, SUD MET EN DEMEURE ORANO RECYCLAGE !

La Direction d'Orano Recyclage a procédé à des retenues sur salaire ou à des congés imposés à des salariés n'ayant pas pu accéder normalement à leur poste de travail les 19 mars et 23 avril, **indépendamment de leur volonté**.

Ces salariés se sont pourtant présentés et se sont tenus à la disposition de l'employeur pour exercer leurs missions.

SUD conteste fermement ces pratiques de l'employeur et a mandaté un avocat. Cette démarche ne remet pas en cause le mouvement social, ni les actions des salariés, ni leurs revendications légitimes.

LA DIRECTION D'ORANO RECYCLAGE
TOUJOURS EN GRÈVE !



Elle vise uniquement les décisions de l'employeur et leurs conséquences individuelles.

Ces situations ne doivent pas opposer les salariés entre eux, **mais interroger les responsabilités de l'employeur**.

En cohérence avec les revendications portées, **SUD reste pleinement engagé dans l'intersyndicale sur les mouvements PSM et 3x8.**

SUD défend les droits de tous les salariés face aux pratiques de l'employeur.

Le sujet est clair sur les heures retenues :

- ✓ Un salarié présent et à disposition **ne doit pas être pénalisé,**
- ✓ La gestion des conséquences de ces situations **relève de l'employeur.**

À notre connaissance, d'autres entités du Groupe Orano, comme Orano DS, Orano Temis et Orano Projets, **n'ont pas appliqué de telles retenues à leurs salariés.**

Notre avocat a mis en demeure la Direction d'Orano Recyclage afin d'exiger la régularisation des situations.

Consultez la mise en demeure : [cliquez ici](#)

Recueil d'éléments : SUD a d'ores et déjà constaté plusieurs situations et a commencé à recueillir des éléments factuels.

Le CSE a décidé de maintenir le DGI, confirmant la réalité des difficultés rencontrées.

Si vous avez été concernés par des retenues d'heures ou des dépassements de durée de travail les 19 mars et 23 avril, vous pouvez transmettre à SUD :

- Une capture d'écran OPALE (« ma journée »),
- La date concernée,
- Votre régime de travail et votre service;

Ces éléments permettront d'objectiver les situations et d'envisager les suites à donner. Ils seront traités de manière strictement confidentielle. **Aucune utilisation nominative ne sera faite sans votre accord.**

Contactez-nous au **06.03.17.05.15** ou au **06.75.38.74.79** ou via sud.anc.lahague@gmail.com